AU PENSIONNAT SAINT MICHEL. — Les cérémonies de la première communion ont été véritablement imposantes. Les élèves du pensionnat ont exécuté avec beaucoup d'ensemble et de talent la messe des Saints Anges; à la communion M. l'aumônier a adressé quelques mots enflammés aux trente-sept premiers communiants.

Aux vêpres M. l'abbé Looten a développé avec le talent qu'on lui connait, le sens des cérémonies du jour.

A MARCQ-EN-BARŒUL

AU COLLÈGE. — L'assistance était nombreuse et recueillie dans la chapelle du collège où huit enfants s'approchaient de la Sainte-Table pour la première fois. Après la communion, M. l'abbé Dron, supérieur, a prononcé une très émouvante allocution. Le sermon des vêpres a été donné par M. l'abbé Grau.

LILLE

Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Par arrêté du ministre du commerce, en date du 8 juin, M. H. Trannin, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Lille, est nommé membre du Conseil supérieur de l'enseignement technique.

La Société de Géographie de Lille organise pour le jeudi 16 juin une excursion à Soignies. Visite de la carrière de petit granit, de l'établissement viticole, de l'église du XIe siècle et des jardins suspendus.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la société jusqu'au samedi 11 juin.

Une audacieuse agression à Lille suivie d'une tentative de vol. — Jeudi, vers neuf heures du soir, Mme Buriche, dont le mari est graveur rue Masurel, 2, était seule chez elle, assise sur le seuil, lorsqu'un homme bien mis lui demanda de prendre note d'indications pour un timbre en caoutchouc.

L'inconnu se jeta sur elle, dès qu'ils furent entrés, la terrassa, la ligotta, et la frappa violemment, puis il mit la maison sens dessus dessous; mais ne trouvant pas d'argent, il s'enfuit.

M. Buriche, rentrant une demi-heure après, trouva sa femme étendue sans connaissance et les bras liés; il la fit revenir à elle et appela un médecin; heureusement les blessures ne sont pas graves. L'inconnu est activement recherché.

Un incendie à Fives. — Au moment de mettre sous presse, on nous apprend qu'un incendie vient de se déclarer à Fives, chez M. Brabant, fabricant de céruse, 64, rue de Bellevue.

Nominations de conseillers du commerce extérieur. — L'Officiel de jeudi publie des nominations de conseillers du commerce extérieur de la France. Nous y relevons les noms suivants qui intéressent notre région :

MM. Henry Caulliez, négociant en laines à Tourcoing; Darquer, président de la Chambre de commerce de Calais; Maurice Descamps-Longhaye, négociant en fils et lins à Lille; Arthur Duhem, fabricant de toiles à Lille; Farjon, fabricant de plumes métalliques, vice-président de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer; Jourdain, fabricant de tissus, président de la Chambre de commerce de Tourcoing; Ernest Maquet, négociant en fils et lins à Lille; Edmond Masurel, filateur à Tourcoing; Auguste Masquelier, négociant en cotons, membre de la Chambre de commerce de Lille; Reumeaux, agent général des mines de Lens.

Concerts & Spectacles

Wattrelos. — *La chorale l'« Avenir du Bas-Chemin ».* — La société chorale *l'Avenir de Wattrelos*, organise pour samedi, 11 juin, à huit heures et demie du soir, en son local, chez M. Jean-Baptiste Dabus, une soirée intime pour ses membres exécutants et les membres de la section dramatique du Bas-Chemin. Après quelques divertissements organisés pour la circonstance, les membres des deux sociétés et quelques invités se réuniront dans la grande salle des fêtes où un souper leur sera offert par les commissions des deux sociétés pour remercier les membres de l'*Avenir* qui au dernier festival de Mouvaux ont obtenu le premier prix de tenue civile.

Les membres des deux sociétés sont informés qu'il ne leur sera pas envoyé d'invitations.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 8 juin 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

ÉCHO DES ÉLECTIONS A ROUBAIX

Les exploits des collectivistes

MULTIPLES AGRESSIONS

Ils sont deux prévenus, Alfred Vanlaecke, trente-quatre ans, frappeur à Roubaix, rue de Magenta, 12, et Amand Donné, trente-quatre ans, cabaretier, rue Perrot, qui tient l'estaminet « A l'Ours ». Ils sont prévenus d'avoir, le lundi 9 mai, porté des coups et fait des blessures : 1° tous deux à M. Carlos Selosse; 2° Vanlaecke seul à MM. Philémon et Janssens; 3° Donné seul à M. Noclain; 4° Vanlaecke à M. Paul Cornille.

Ce sont, on le voit, quatre scènes différentes, qui se sont passées le lundi 9 mai, et dont ces deux individus ont été les héros. Nous diviserons donc notre compte-rendu, comme nous le faisons d'habitude, pour permettre à nos lecteurs de saisir plus facilement le sens des diverses dépositions des témoins.

Mais auparavant, faisons rapidement connaître les antécédents des prévenus.

Les antécédents des prévenus

Tous deux sont mal notés; leur conduite est détestable; tous deux sont des socialistes avérés, Donné surtout, nous le verrons tout à l'heure.

Vanlaecke, lui, a un « joli casier, » comme dit M. le Président : douze condamnations, dont plusieurs très graves pour fraude, rébellion (une à huit mois), outrages aux agents, bris de clôture, coups et blessures (il y en a cinq !) vol, etc...

Quant à Amand Donné, il n'a été condamné qu'une fois, en 1894, à vingt-cinq francs d'amende, pour violences et menaces. C'est un violent; sa probité est très suspecte, et il a été plusieurs fois impliqué dans des affaires de vol qualifié : comme il est très rusé, il a toujours pu échapper.

Donné est un ancien secrétaire du parti ouvrier roubaisien; il a fondé le groupe intitulé « Le drapeau rouge ». La mairie l'emploie pour le service des cartes électorales, et à chaque scrutin, il est secrétaire du bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. Disons également qu'une quête a été faite parmi les membres du parti ouvrier pour la défense des prévenus; elle a produit environ 200 fr.

Voilà les deux individus qui comparaissaient aujourd'hui devant le Tribunal.

L'interrogatoire des inculpés

a été très court; ils nient tout, surtout Donné : « Je vous certifie que je n'ai rien fait, dit-il, je n'ai même pas vu de bagarre ! »

Vanlaecke, lui, dit qu'il ne rappelle rien; « à son idée » il n'était pas là. M. le président lui montre combien sa prétention est invraisemblable. « Vous étiez à la tête d'une bande de malfaiteurs, dit-il, vous alliez par les rues assommant tout le monde... »

L'AGRESSION DE M. CARLOS SELOSSE

RUE DE L'ALMA

C'est le fait le plus grave, il a failli entraîner mort d'homme.

M. Lecomte, commissaire de police, dépose le premier; il résume toute la prévention et toutes les charges qui pèsent sur les prévenus.

Le 14 mai dernier, dit-il, en l'absence de mon collègue du 1er arrondissement, j'ai été chargé par M. le juge d'instruction de continuer une enquête relative à l'agression dont avait été victime, le lendemain de l'élection, M. Carlos Selosse, représentant de commerce, demeurant 3, rue de l'Espérance.

M. Selosse venait du quartier du Fontenoy, avec quelques amis, et se dirigeait vers la gare, quand, rue de l'Alma, il fut brusquement assailli et violemment frappé par un groupe de collectivistes. Il reçut de graves blessures, surtout à la tête et au côté; un moment ses jours furent en danger, et aujourd'hui encore il est alité et dans l'impossibilité de se rendre à l'audience.

M. Selosse ne pouvait donner aucune indication sur ses agresseurs; mais deux de ses amis déclarèrent pouvoir reconnaître le plus acharné, celui qui le frappait à terre: c'était un gros, brun, chauve, avec une veste bleue.

L'enquête établit que le groupe qui l'avait assailli comprenait entre autres, Vanlaecke, Amand Donné, un autre frère de Donné, Bauduin, Lampe et Crabaut.

Interrogés, ils ont d'abord nié complètement, prétendant même n'avoir pas passé isolément rue de l'Alma; mais ils finirent par se couper. Il résultait en outre des renseignements qu'ils avaient bien passé en bande rue de l'Alma, et en particulier Donné et Vanlaecke, qui ont été reconnus.

Vanlaecke avait prétendu n'avoir pas mis de veste bleue, et n'avoir pas quitté son lit de toute la journée du lundi; or, il a été vu avec une veste bleue rue de l'Alma et ailleurs par Baudens, qui l'avoue, par le gendarme Delattre, qui l'a même arrêté, puis relâché, rue de la Providence; enfin par M. Stienne, conseiller municipal, qui accompagnait la bande et a passé avec elle rue de l'Alma... D'autres témoins, qui viendront déposer tout à l'heure, ont également vu le prévenu.

M. Lecomte entre alors dans de minutieux détails sur les dépositions du témoin et le degré de confiance qu'on peut lui accorder.

Il aborde ensuite la question de la conduite des prévenus, et répète ce que nous venons de dire plus haut.

Vanlaecke est mal noté; il ne travaille jamais et vit de ressources inavouables; dans toutes les usines où il a passé, on trouve à son nom l'annotation suivante : « renvoyé; à ne plus reprendre. »

Donné tient un cabaret mal famé; il est très intelligent, rusé, et a toujours su se tirer d'affaire dans les inculpations de faux monnayage, de vol qualifié où il s'est trouvé mêlé.

A la fin de cette longue déposition, M. le président félicite M. Lecomte de son zèle et de son intelligence avec laquelle il a conduit l'enquête de cette délicate affaire. « Depuis que vous êtes à Roubaix, lui dit-il, dans toutes les affaires que vous avez instruites, vous vous êtes fait remarquer non seulement par votre intelligence et votre perspicacité, mais aussi par le tact que vous avez déployé, agissant en tout sans la moindre passion. »

M. Houeix, substitut, se lève et déclare : « Je m'associe pleinement aux félicitations que M. le président vient d'adresser à M. Lecomte, il les mérite complètement ».

Nous entrons maintenant dans le cœur du débat. Voici M. Henri Serrurier, 26 ans, marchand de volailles, demeurant 38, rue Pauvrée, qui était avec le malheureux Selosse. « Le lundi 9 mai, dit-il, entre 7 heures 1/2 et 8 heures du soir, nous descendions à plusieurs la rue de l'Alma : nous ne cherchions nullement à manifester, car nous étions un peu disséminés. Je me trouvais en tête avec Selosse, quand arriva à notre rencontre un groupe criant : Vive Jules Guesde ! Je dis à Selosse : Ne réponds pas ! Il ne dit rien; le groupe avança, en tête se trouvait Amand Donné; on se jeta sur Selosse qui fut entouré; sa canne lui échappa des mains : Comme il se baissait pour la ramasser, il reçut un violent coup de bâton dans l'aine qui le fit tomber. Je courus au secours de mon ami, et j'ai alors fort bien remarqué un individu avec une veste bleue (c'est Vanlaecke, je le reconnais), qui le frappait; comme on était près de la gare, il s'est sauvé à notre approche.

M. le Président. Avez-vous vu frapper Donné ? — R. Je ne puis pas l'affirmer, mais il y avait au moins six individus acharnés sur Selosse; à tel point qu'ils se gênaient mutuellement pour frapper !

M. le Président lit alors les divers certificats médicaux, d'abord celui de M. le docteur Faidherbe, qui a soigné de suite le blessé, et qui constate, outre des blessures à la cuisse, au poignet, etc., une plaie à la tête pénétrant jusqu'à l'os du crâne, et causée soit par un couteau soit par une canne plombée, et au côté droit une énorme ecchymose avec effusion sanguine, produite par un coup de bâton. « Je le témoigne, dit le médecin, d'une brutalité extraordinaire. »

M. le docteur Castiaux, médecin légiste, a été commis par M. Delalé, juge d'instruction, à l'effet de visiter M. Selosse, et ses constatations sont identiques. L'empâtement à la région de l'épine iliaque droite (côté droit) est d'une largeur de quinze centimètres, avec une collection sanguine que l'on a dû ouvrir : cela a nécessité une opération très dangereuse, qui, heureusement, s'est bien passée. « Le blessé, dit M. Castiaux, a dû souffrir horriblement. »

Depuis le 9 mai, il est couché, incapable de travailler; cela durera au moins encore quinze jours. « Cette incapacité actuelle, dit le Dr Castiaux, dérive directement des blessures reçues le 9 mai, et non d'un état constitutionnel. » Les blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours, cela constitue pour les prévenus une aggravation de l'inculpation.

Après M. Serrurier, c'est le tour de M. Gustave Vanrobays, boucher, rue St-Pierre, 22, qui, lui aussi, se trouvait avec Selosse. C'est aux cris de Vive Jules Guesde qu'ils ont été assaillis; à chaque instant Selosse cherchait à s'enfuir, mais il était poursuivi par ses agresseurs. M. Vanrobays a très bien vu Vanlaecke, avec une veste bleue, frapper sur Selosse; il l'a frappé debout et à terre. M. Vanrobays n'a pas remarqué Amand Donné.

Mais voici des témoins qui ont vu ce dernier.

C'est Ferdinand Dolphens, 34 ans, représentant de commerce, rue de l'Alma, 68. Entendant des cris, il alla à la porte, et entendit dire : « Il y a une bataille, c'est Amand qui est en tête. » Il voyait aussitôt Selosse accourir ensanglanté, Donné l'attrapa et le jeta sur un tas de cailloux. Selosse se releva, il le poursuivit du côté de la rue de la Gare.

M. Dolphens est certain de reconnaître Amand Donné, qu'il avait d'ailleurs déjà rencontré plusieurs fois.

A ce moment se produit un incident.

Me Thévenin, avocat de Donné, demande au témoin comment était vêtu le prévenu : « Il avait une capote noire ! » répond Dolphens.

Aussitôt des rires et des cris : Bravos ! éclatent au fond de la salle, dans l'enceinte réservée au public. Disons, pour les expliquer, que Donné avait un vêtement marron foncé, et les socialistes croient voir la preuve d'une erreur de Dolphens. Mais ils se trompent, car, fait remarquer M. Lecomte, commissaire de police, il était tard, il ne faisait plus clair, ce qui explique fort bien l'erreur du témoin. D'ailleurs d'autres témoins sont encore là...

M. le président réprouve aussitôt ces manifestations de l'auditoire. « Au premier mot, dit-il, je ferai évacuer la salle ! » Tout rentre aussitôt dans le silence.

La déposition de Zélie Lescaut, femme Leclercq, épicière, rue de l'Alma, 49, a peu d'importance; elle n'a pas vu la scène, occupée qu'elle était à servir un client; mais s'étant ensuite mise à la porte, elle a entendu deux jeunes gens : « C'est Amand le lapin qui vient de battre ! »

Julienne Dubois, 22 ans, servante, rue de l'Alma, 66, est très affirmative. Elle a vu dans le groupe Vanlaecke, les frères Donné, Bauduin, Crabaut... qui criaient : « A bas la calotte ! A bas la Patrie ! » Elle les a vus tous frapper sur Selosse, mais elle reconnaît particulièrement Donné Amand : « Il était vêtu d'un costume marron, dit-elle, celui qu'il porte maintenant ! »

Si les autres agresseurs n'ont pas été poursuivis, c'est qu'il n'y avait que la déclaration de cette fille, et elle n'a pas été jugée suffisante à elle seule; mais elle corrobore étrangement toutes les autres, remarque M. le Président. D'ailleurs rien ne prouve qu'elle ait un intérêt quelconque à mentir, tout démontre qu'elle dit la vérité : c'est aussi l'opinion de M. Lecomte, commissaire de police.

UNE BAGARRE RUE DE LA PROVIDENCE

Passons à la scène de la rue de la Providence où MM. Philippon et Janssens ont été assez grièvement blessés. Elle est antérieure à la précédente, puisqu'elle s'est passée le lundi, vers cinq heures de l'après-midi.

M. Albert Philippon est employé de commerce et demeure rue de la Providence, n° 19. Vers cinq heures du soir, se trouvant en face de chez lui, avec M. Janssens, il entendit crier : « Vive Jules Guesde, à bas Motte ! » Tous deux ripostèrent par : « Vive Motte ! Vive la Patrie ! »

D'un groupe composé d'une trentaine d'individus hurlant l'*Internationale*, un individu crie : « Avance, si tu as du cœur, fainéant. » M. Philippon avança, il fut saisi par les épaules et renversé à terre à coups de tête dans la poitrine.

La déclaration de M. Alfred Janssens, peintre, demeurant rue Deregnaucourt, 3, est identique.

Vient ensuite le gendarme Delattre qui, accouru au bruit de la lutte, appréhenda Vanlaecke qui frappait de toutes ses forces et l'emmena au poste, d'où on le relâcha une heure plus tard. « Il aurait mieux valu l'y garder », remarque M. le Président. En effet, la leçon ne lui avait pas profité, puisque, aussitôt relâché, il retournait à la lutte, et se rendait coupable de l'agression de M. Carlos Selosse, rue de l'Alma, que nous venons de raconter.

RUE DE LANNOY

Autre scène dont a été victime M. Paul Cornille, marchand de cercueils rue de Lannoy.

Le lundi, vers trois heures de l'après midi, dit-il, j'étais à la porte de M. Jorion, cabaretier, rue de Lannoy, quand une bande de socialistes déboucha de la rue Bernard. « Le voilà, le fameux Cornille, le patriote ! clama l'un, nous allons l'arranger ! » Vanlaecke dit en me montrant: « Est-ce lui ? » Oui, répondit-on. Aussitôt, il me porta un coup de poing qui m'atteignit à l'œil, et d'un autre coup, il me fendit la lèvre. » Et M. Cornille ajoute ce détail typique, que, de loin, Donné l'excitait à frapper.

M. Hector Carrette, 25 ans, employé, rue Yolande, confirme de tous points la déclaration de M. Cornille.

RUE DES LONGUES-HAIES

Voici, en somme, la première affaire de la journée, qui s'est passée vers une heure et demie de l'après-midi.

M. Pierre Noclain, âgé de 63 ans, tisserand, demeurant rue Bernard, déclare avoir été assailli et frappé par Donné en face de l'estaminet de « Bressenr »; il reconnaît parfaitement son agresseur; d'ailleurs Donné a cherché à transiger avec lui pour 20 francs.

M. Achille Noclain, son fils, et M. Jules Balteau, son gendre, disent la même chose et reconnaissent Amand Donné pour celui qui les a frappés. Disons que ce qui a ainsi allumé la colère de cet individu, c'était le drapeau tricolore que portaient les trois victimes. « Donné frappait comme un sauvage, dit M. Balteau, on ne peut pas se faire une idée de ce que c'était... »

LE RÉQUISITOIRE

M. Houeix, substitut, a la parole. Il demande une condamnation sévère contre « ces individus qui se sont érigés en justiciers populaires, pour châtier tous ceux que l'on soupçonnait d'avoir voté pour M. Motte. » La culpabilité de Vanlaecke et de Amand Donné est certaine, ajoute-t-il. « Quelles excuses pourraient-ils invoquer ? Ils n'ont pas celle de la provocation, ils ont frappé des personnes qui passaient tranquillement dans la rue... Ont-ils celle de la surexcitation politique ? Mais peut-on admettre une sorte de droit à l'indulgence pour ceux dont le candidat a échoué et qui se jetteraient alors sur leurs adversaires ? »

M. Houeix établit alors avec preuves à l'appui la culpabilité des prévenus : puis il termine ainsi :

« On vous parlera peut-être d'apaisement et d'oubli ; mais, songez aux nombreuses victimes du 9 mai, Desmedt, Delnatte et Selosse, qui souffrent encore aujourd'hui des blessures qu'ils ont reçues... »

LES PLAIDOIRIES

« Il est tard, dit alors M. le Président ; peut-être pourrait-on renvoyer les plaidoiries à demain ». Mais les avocats insistant pour plaider aujourd'hui, la parole est donnée à Me Barbe.

PLAIDOIRIE DE Me BARBE

Graves incidents. — Une arrestation pour outrage à la police

Me Barbe, défenseur de Vanlaecke, commence par s'élever contre la déposition de M. Lecomte, commissaire de police, qu'il accuse d'avoir fait un véritable réquisitoire; les termes dans lesquels il l'attaque soulèvent le tribunal: M. Houeix se lève aussitôt pour protester, et M. le président Dassonville s'écrie aussitôt : « J'ai été heureux et tout tribunal serait heureux de rendre hommage à la perspicacité, au zèle de M. Lecomte; ce n'est pas la première fois que je le fais... Il y a longtemps que je n'ai rencontré dans ma carrière un magistrat aussi intelligent ! »

A ce moment, un individu appuyé contre la fenêtre de la salle d'audience s'écrie : « Les commissaires de police, c'est des fainéants ! » Un gendarme le cueille aussitôt et le dépose délicatement à la maison d'arrêt; il sera poursuivi pour outrages à un commissaire de police; c'est, dit-on, un socialiste roubaisien ami de Vanlaecke.

L'incident terminé, Me Barbe continue sa plaidoirie; c'est une petite affaire, dit-il, que l'on a voulu grossir dans un but politique... puis il reprend la thèse qu'il a déjà soutenue il y a huit jours, les « manifestations imprudentes », des partisans de M. Motte constituaient une provocation à l'égard des socialistes...

PLAIDOIRIE DE Me THÉVENIN

Après lui, Me Thévenin, pour Amand Donné, s'efforce d'établir l'innocence de son client; pour lui, la prévention n'est pas établie, et c'est l'acquittement qu'il demande.

Renvoi du jugement à demain

Il est sept heures quand finissent les plaidoiries.

Aussitôt M. le Président met l'affaire en délibéré. « Le jugement sera rendu demain, » dit-il.

La salle se vide aussitôt et le public se retire, commentant vivement les divers incidents de cette affaire.

***

Notons rapidement les autres affaires. Toutefois il en est une qui mérite de retenir un instant notre attention.

A LA SORTIE D'UNE CONFÉRENCE SOCIALISTE A WATTRELOS

C'était dans la nuit du 7 au 8 mai : M. Armand Delannoy, 36 ans, tisserand, rue Pierre de Roubaix, sortait d'une réunion contradictoire qui s'était tenue à Wattrelos, quand il fut assailli par des socialistes qui n'étaient pas contents de le voir d'un avis différent. M. Clabaut, qui était accouru au secours de M. Delannoy, fut également attaqué; il eut le bras démis.

On a retrouvé deux des individus qui faisaient partie de la bande, ce sont deux collectivistes. Emile Honorez, 32 ans, tisserand et Auguste Demoor, 24 ans, tisserand également; ils sont condamnés le premier à un mois de prison sans sursis, car il a déjà quatre condamnations, le deuxième à six jours avec application de la loi Bérenger.

L'AMOUR DU VIOLON. — Elise Verdonck, 49 ans, journalière à Roubaix, était sortie du violon dimanche dernier dans la matinée; l'agent Toulemonde, la rencontrant ivre, assise sur un pas de porte, voulut la reconduire chez elle, elle l'injuria... de sorte qu'à 3 heures de l'après-midi, elle rentrait à nouveau au violon. L'y voilà pour 10 jours, et, en outre, elle paiera 5 fr. d'amende.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — M. J.-B. Cavrois, filateur, rue de Lannoy, à Roubaix, est poursuivi pour blessures par imprudence. Le 13 avril, une jeune ouvrière de 14 ans, Marguerite Becquet, bacleuse, était blessée en nettoyant un bobinoir de chute en marche : cet appareil dangereux n'était pas recouvert.

Le médecin a dû amputer les deux premières phalanges de l'index droit.

M. Cavrois est condamné à une première amende de 25 fr. pour blessures par imprudence, et une deuxième amende de 5 fr. pour contravention à la loi sur le travail.

AFFAIRES DIVERSES. — Trois mois et un jour de prison, par défaut, à Augustin Dalle, 34 ans, charpentier à Roncq, qui, depuis le 25 avril, a disparu emportant des outils de menuisier qui appartenaient à M. Catteau. — Dix jours, également par défaut, à Auguste Henneron, de Roubaix, pour vol d'une montre à un de ses compagnons de travail, M. Mairesse.

Hubert Hanton, 5 jours de prison et Alphonse Hauten, 20 jours, pour coups et blessures le 27 mars, à Flers, sur les personnes de MM. Vanderdonck, Labiche et Céline Decoen.

Une ivrognesse de Roubaix, Justine Vanovervelde, âgée de 55 ans, marchande de poissons, arrêtée encore en état d'ivresse, se trouve en récidive correctionnelle; six jours de prison et 16 francs d'amende.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du jeudi 9 juin 1898

LES INCIDENTS DE LINSELLES

L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brocart, juge, assisté de M. Duvillier, greffier. Le siège du ministère public est occupé par M. Rouillé, commissaire central.

Après deux affaires de violences légères, on appelle les onze inculpés de l'affaire de Linselles : Emile Parez, Anatole Hollebecque, Henri et Arthur Dhalluin, Paul et Albert Catteau, Arthur Pollet, Paul Versaille, Albert Delmotte, Henri Dal et Anatole Vanstoflegatt.

Me Duvillier se présente au nom des onze inculpés et au nom des parents de trois d'entre eux qui sont mineurs.

Plaidoirie de Me Duvillier

« Que s'est-il passé à Linselles? demande Me Duvillier. Si l'on s'en rapporte aux relations d'une certaine presse, il y a eu là des « faits abominables », on a écrit les mots de « terreur blanche, mœurs de Canaques », etc.

Me Duvillier fait bonne justice de ces injurieuses exagérations et continue :

» Pourquoi ces jeunes gens se trouvent-ils ici ? Parce que, à la suite de l'article du journal en question on a dit au parquet : Poursuivez. Gambetta qui plaidait pour les rédacteurs du *Progrès* en 1869, ne voulait pas de poursuites ni d'intervention de justice dans des faits de politique électorale. Aujourd'hui, les disciples de Gambetta disent : Poursuivez et poursuivez qui ? Des ouvriers. Ils n'en protestent pas moins de leur dévouement à la classe ouvrière !

» Une enquête est donc ouverte et l'on trouve ceci. Cinq ou six cents personnes ont crié : Vive Masurel ! A bas Dron ! L'une répond d'un jet de brique, l'autre d'un jet de motte de terre.

» Voilà les mœurs de Canaques.

» Deux gendarmes arrivent à Linselles. Ils recueillent de M. Narcisse Dalle, l'agent électoral de M. Dron ou de son fils le nom de onze personnes qui ont pris part à la manifestation. D'où onze procès-verbaux.

« Et tout d'abord il faut écarter les questions de coups: ce n'est pas la question. Elle fait l'objet d'une action ailleurs. L'unique question qui se pose est celle-ci : Pourquoi sont-ils inculpés ? Parce qu'un enfant est allé dire : En voici onze qui étaient parmi les cinq ou six cents personnes qui ont manifesté. Il n'y a pas autre chose dans l'enquête.

» N'oublions pas, poursuit l'éloquent avocat, que nous sommes sous un régime où le peuple est souverain — en période électorale surtout. Le peuple a le droit de manifester ses sentiments et de crier selon ses opinions. Puisque l'on permet à ceux qui ont reçu une éducation de se livrer, en période électorale, à des écarts de plume dans les journaux, il faut nécessairement, à côté de la liberté de la presse, laisser aux ouvriers une certaine liberté pour manifester leurs opinions.

» A Linselles, l'excitation n'est pas venue d'eux; ils ont été frappés avant le 4 mai; on les a insultés, battus, provoqués chez eux. Si on n'a pas poursuivi les agresseurs, c'est parce que nous n'avons pas voulu faire retomber sur eux la faute provenant d'excitations des meneurs.

» Le seul témoin, c'est Dalle, agent électoral de M. Dron. Quel fait a-t-il relevé contre les inculpés ? Un seul; ils n'ont pas fait plus que les autres et ne sont nullement les meneurs du tapage.

» Leur condamnation serait une atteinte à la liberté, à l'égalité et à la fraternité ce serait une faute qui retomberait sur ceux qui l'ont provoquée et, s'ils sont condamnés, ce sera tant pis pour ces prétendus démocrates qui ne pourront plus se dire les défenseurs des ouvriers.

Réquisitoire du ministère public

M. Rouillé demande l'application de l'article 479 de la loi. « La question politique n'est pas en cause, dit-il, et ce serait faire injure au candidat de supposer qu'il ait pu approuver ces faits d'une façon ou d'une autre. Nous avons à envisager le fait brutal d'un tapage injurieux ayant troublé la voie publique.

Le ministère public a fait son enquête sans s'inquiéter de la situation sociale des inculpés. Ils faisaient partie des manifestants. Aucun d'eux ne conteste le jet de corps dur.

Faut-il tolérer ces mœurs en période électorale ? Ce ne serait plus la liberté; mais la force brutale. Sans donner à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en comporte, l'application de la loi s'impose pour les inculpés.

Réplique de M. Duvillier

Me Duvillier fait remarquer que le Ministère public néglige un point important, c'est que nous sommes en période électorale.

« On nous dit qu'un homme est blessé ; ceci ne nous regarde pas : cette affaire devant être jugée ailleurs. Peut-on condamner les inculpés comme complices de ceux qui peut-être seront acquittés ailleurs ?

» Ceux-ci ne peuvent être condamnés que sur les procès-verbaux de la gendarmerie. L'un de ces procès constate que l'inculpé est arrivé à la fin de la manifestation.

» La défense aurait pu récuser le témoin Dalle qui est un agent électoral de M. Dron. Et c'est le seul témoin qu'on ait produit.

» Le tribunal ne voudra pas condamner ces onze jeunes gens sur le témoignage d'un enfant qui se dit : « Je les ferai condamner peut-être, parce qu'ils ne viennent pas à l'épicerie de papa. »

Le jugement

Voici les principaux considérants du jugement :

« Attendu que les inculpés ont fait un tapage injurieux ;

» Attendu que si, en période électorale et cette circonstance est atténuante, le tapage a été accompagné de jet de corps dur et de gazon et a été commis par un grand nombre de personnes ;

» Attendu qu'il y a lieu de faire application de la loi, le juge de paix condamne Dhalluin Arthur, A. Catteau et Pollet, à 11 fr. d'amende et les autres inculpés à 15 fr.; les condamnent solidairement aux frais et fixe la contrainte à cinq jours.

Ce jugement sera déféré à la Cour d'appel dans les délais légaux.

NORD

Un terrible accident de chemin de fer à Villers-Campeau. — Un terrible accident est survenu, près de Somain, à la bifurcation de Villers-Campeau.

Un sieur Lacroix, jardinier, âgé d'une soixantaine d'années, voulant traverser les voies, n'aperçut pas, venant sur lui, un train arrivant de Douai. Le malheureux était, dit-on, atteint de surdité. Il fut renversé, traîné par la locomotive pendant une vingtaine de mètres. On ne releva que son cadavre.

Une vaste escroquerie à Dunkerque. — Il y a six mois environ, un nommé Garnier, disant habiter Paris, reprenait, à Dunkerque, rue Emmery, une maison de chaussures pour la somme de 22,000 francs.

Afin de s'attirer la confiance des fournisseurs il paya la plus grande partie de la reprise comptant, et plaça, dans diverses maisons de banque, des sommes assez importantes, mais qu'il avait retirées peu de temps après.

Profitant de son crédit, il avait commandé chez des fabricants de chaussures de Paris, Valenciennes, Lille, etc., pour 60,000 francs de marchandises environ.

La veille de la Pentecôte, cet individu quittait Dunkerque, déclarant qu'il s'absenterait pour deux jours.

Le lundi, on vit arriver une quantité de garçons de banque, porteurs de traites d'une valeur de 30,000 fr. La porte resta close et les traites furent protestées.

Des plaintes en abus de confiance ayant été déposées contre Garnier, une perquisition fut faite dans ses magasins. Il ne s'y trouvait plus que des boîtes vides.

Au fur et à mesure qu'il les recevait, l'escroc réexpédiait les chaussures chez des complices qu'on suppose être à Bruxelles, où il s'est réfugié, croit-on.

PAS-DE-CALAIS

Aux mines de Vicoignes. — Comme nous l'avons fait prévoir, l'agitation qui s'était produite mercredi aux mines de Vicoignes est terminée. Tous les ouvriers ont repris leur travail jeudi, sauf deux à qui leur livret a été remis.

Une femme et un enfant noyés dans la Lys

A THIENNES

Un bâteau traîné par le sieur Lesage, de Merville, traversait, lundi soir, la commune de Thiennes. Entre le passage d'Houlchin et l'écluse « Cense à vie », la femme de Lesage tenant son enfant dans les bras et dirigeant le bateau à l'aide du gouvernail, est tombée dans la Lys.

Le mari ne s'aperçut de l'accident que lorsqu'il fut arrivé près de l'écluse. Il vit des sabots qui flottaient et soupçonna le malheur qui était arrivé.

Le cadavre de la malheureuse femme a été retrouvé quelques heures après ainsi que celui de son enfant, âgé de quelques mois.

Les corps ont été portés à Merville où a eu lieu l'inhumation.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du jeudi 9 juin. — Marie Houzet, boulevard de Cambrai. — Georges Seys, boulevard de Cambrai. — Henri Lordant, boulevard de Cambrai. — François Franceus, rue Desaix, 38. — Lucienne Lejeune, rue d'Alger, 130. — Henri et Albert Marcq (jumeaux), rue Bernard, 42. — Marie Beltremieux, rue de la Balance, 96. — Julien Deweer, rue d'Alger, cour Scherpereel, 1. — Jules Vernackt, rue de Condé prolongée, 57. — Augustin Bouche, rue des Sept-Ponts, 31. — Thérèse et Lucie Gough, (jumelles), rue Lafontaine, 112.

Mariages. — Adolphe Carlier, 25 ans, tisserand, rue Cadeau, 101, et Marie Debyser, 28 ans, journalière, rue Cadeau, 101.

Déclaration de décès. — Olga Dubois, 1 ans, rue du Tilleul, 272.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 8 juin. — Marguerite Devoldre, Bas-Chemin. — Blanche Demarque, Baillerie. — Richard Renier, Sapin-Vert. — Mariages. — Louis Desoubrie, 27 ans, marchand de légumes, et Clémence Depraeter, 23 ans, sans profession. — Déclaration de décès. — Emile Nuttin, 25 ans 5 mois, tisserand, Saint-Liévin.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 8 et 9 juin. Raimond Tanghe, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Berthe Delnatte, Maternité. — Lucienne Fontaine, rue Madagascar. — Marceau Six, rue de l'Epinette. — Edmond Vandervaere, rue de la Vigne. — Suzanne Vanneste, rue Belle-Vue. — Madeleine Vuylstecke, rue de la Tossée. — Alfred Leveugle, rue des Phalempins. — Pierre Liard, rue des Roses. — Achille Derycke, rue de Menin. — Marie Bossuyt, rue du Riez. — Clémence Soenen, rue Buffon. — Gérard Masure, rue de Gand. — Cyrille Matton, aux Orions. — Eugène Dhaene, rue de Roubaix. — Joseph Gruenewald, rue du Presbytère. — Georges Mullie, rue du Bois. — Albert Voreux, rue d'Anvers. — Ch. Vanhoverbeke rue des Piats.

Déclarations de décès. — Désiré Carré, 6 mois, rue Bonne-Nouvelle, 97. — Gustave Bourey, 31 ans 5 mois, teinturier, rue de l'Eglise. — Marie Mahieu, 1 an 5 mois, aux Orions. — Hélène Lamblin, 5 mois, rue de la Ferme, 58. — Octavie Engels, 34 ans 10 mois, frangeuse, rue de Tunis, 46. — Madeleine Desreumaux, 2 ans 23 jours, rue de Roncq, 76.

HALLUIN. — Déclarations de naissances du 9 juin. — Kindt Aloïse, rue d'Arcole. — Meeuros Celina, rue Basse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DURIEU-FREMAUX qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis Joseph DURIEU, décédé à Leers, le 7 juin 1898, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers. Les Vigiles seront chantées le Vendredi 10, à 5 heures. — Un Obit sera célébré le lundi 7 juillet, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le samedi 11 juin 1898, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Willebaud WIBAUX-MOTTE, ancien industriel, membre fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Roubaix, veuf de Dame Stéphanie MOTTE, décédé à Roubaix, le 13 juin 1896, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Séance du jeudi 9 juin

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire jeudi, à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. V. Vincent, maire. Dix-sept conseillers sont présents.

M. Paul Lebrun est élu secrétaire de la session.

Compte administratif du maire de l'exercice 1897. — M. le Maire dit que, conformément à la loi, il se retire et cède la présidence.

M. Carlier, adjoint, le remplace. Lecture est ensuite donnée du compte administratif du maire.

Le total des recettes ordinaires s'élève à 34.561 fr. 46, et celui des recettes extraordinaires à 14.754 fr. 59. Total général 65.635 fr. 65.

Le total de dépenses ordinaires est de 37.652 fr. 94 et celui des dépenses extraordinaires de 9.697 fr. 88. Les dépenses supplémentaires se montent à 2.700 fr. 57.

Total général : 50.061 fr. 86.

Il y a un excédent de 15.574 fr. 19.

Le Conseil approuve le compte administratif.

M. le Maire rentre alors et M. Carlier lui annonce qu'aucune objection ne s'est élevée. M. Duhem félicite M. le Maire de sa bonne administration et M. le Maire répond qu'il continuera à faire son devoir.

Compte du Bureau de Bienfaisance. — Les recettes se montent à 13.380 fr. 12 et les dépenses à 9.797 fr. 90.

Le résultat des opérations offre un reliquat de 3 583 fr. 42 de recettes

M. Demeyère. — Monsieur le Maire, je demanderai de connaître le nom du marchand de charbons qui a fourni, car un journal nous a accusé de favoriser un marchand de charbons, conseiller municipal.

M. le Maire cite les noms de plusieurs marchands de charbons et ce qu'ils ont fourni.

M. Moreau. — C'est moi qui ai fourni le moins.

M. Demeyère. — Voilà la bonne foi de la presse.

M. le Maire. — Que voulez-vous ? C'est toujours comme ça.

Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance. — Ce budget a un excédent de 5 fr. 05.

M. le Maire annonce que, dans le but d'augmenter les revenus du Bureau de Bienfaisance, la commission a l'intention de vendre une parcelle de terrain située près de la ferme de Grimonpont; à cet effet, M. le Maire a écrit au Préfet qui a donné l'autorisation.

Mais la fabrique de l'église est intéressée dans l'affaire. Elle a donc été consultée.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de M. Paul Ducrocq qui désire acheter un terrain appartenant au Bureau de bienfaisance.

Ce terrain situé près de la chapelle des Malades, a une superficie de 28 ares 60 centiares.

M. le Maire invite le conseil à fixer un prix.

M. Louis Picavet dit que le prix dépend du front à rue que présente le terrain.

Ce terrain rapporte environ 51 francs au Bureau de bienfaisance.

Budget primitif du Bureau de bienfaisance. — Les recettes se montent à 10.459 fr. et les dépenses à 10.456 fr. 50.

Liste d'assistance médicale gratuite. — M. le Maire annonce que la liste a été revisée et qu'elle contient 474 noms. Il y a eu 21 noms ajoutés.

M. Louis Picavet dit qu'il y a bon nombre de pauvres qui ne sont pas assistés et qui sont dignes d'intérêt.

M. le Maire. — Ils n'ont qu'à se déranger

M. Picavet. — Il y a bien des pauvres honteux.

M. Lordant appuie.

Etablissement du budget additionnel. — L'excédent du budget précédent est de 15,597 fr. 19. Les recettes se montent à 86,7 4 fr. 19. Le chiffre des dépenses n'a pas été donné. M. le Maire a, pour un article, demandé le huis-clos pour la fin de la séance.

Il est neuf heures et demie.

BELGIQUE

Gand. — *Une condamnation pour empoisonnement.* — La Cour d'assises de Gand a terminé mercredi l'examen de l'affaire à charge du sieur De Gryse, accusé d'avoir empoisonné sa femme à l'aide d'arsenic.

De Gryse a été condamné à la peine de mort.

Ostende. — *Le projet du colonel North.* — Le *Moniteur* publie la constitution de la Société anonyme des terrains Ostende-Extension du colonel North. Il sera prélevé annuellement sur le bénéfice 5 p. c. pour la constitution du fonds de réserve, — un premier dividende de 3 p. c. — 15 p. c. au conseil d'administration et aux commissaires, 25 p. c. aux actions de jouissance.

Courses d'Ypres. — La société du Sport hippique d'Ypres organise en cette ville de grandes courses qui auront lieu dimanche prochain 12 juin, à deux heures de relevée. L'école d'équitation, dont la réputation est bien connue, prêtera son concours à la fête et y exécutera tous les exercices et travaux qu'elle a exécutés d'une façon si brillante au grand concours hippique de Bruxelles.

Pecq. — *Les fêtes communales.* — A l'occasion des fêtes communales de Pecq, l'Harmonie royale de Mouscron, sous la direction de M. J.-L. Masurel, donnera un grand concert sur la Place, dimanche prochain 12 juin, à cinq heures.

CHOSES ET AUTRES

Leçon de geste,

Extrait d'un roman en cours de publication dans une feuille périodique :

« Le marié, au contraire, se tenait debout, calme, triomphant dans son habit noir, sa belle tête appuyée à sa main droite, les bras croisés sur sa poitrine. »

Muffardin déambule d'un pas rapide, une valise à la main.

— Vous partez ? lui demande un ami.

— Mais oui... J'estime que, le Grand Prix couru, il n'est pas chic de rester à Paris.

— Et vous allez...?

— A Aubervilliers.

LES INONDATIONS

DANS LE NORD

La pluie torrentielle et les orages qui ont éclaté depuis quelques jours dans notre région ont déterminé sur plusieurs points du département des inondations qui ont causé des dommages considérables.

L'arrondissement d'Avesnes surtout a été le plus fortement éprouvé; le débordement de la Sambre a produit des dégâts très importants.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

A LILLE. — Les eaux de la Basse-Deûle ont augmenté de volume dans des proportions inusitées.

A RONCQ. — La pluie de mercredi et de la nuit a accru considérablement le cours de la Becque qui a débordé.

Au Pellegrin, MM. Dumortier et Lelong ont une grande partie de leurs terres totalement submergées.

Jeudi matin, les ouvriers de l'usine de MM. Leurent frères ont dû se déchausser pour se rendre au travail.

Au Petit Menin, l'eau qui submerge la chaussée sur une longueur d'environ cent mètres, atteint à certains endroits une hauteur de 0,70 centimètres de telle sorte que les voitures se trouvent dans l'impossibilité de passer.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

L'Escaut et ses affluents ont rapidement augmenté de volume. A Condé, la crue a atteint son maximum à deux heures du matin, où elle était de 2 m. 29 au dessus de l'étiage. Celle de l'Hogneau était à minuit de 3 m. 10 et à trois heures de 3 m. 15. Plusieurs digues ont cédé.

A DOUAI

La Scarpe a monté, jeudi matin, de 2 m. 13 au-dessus de l'étiage normal; la circulation des bateaux n'a pas été interrompue.

A AVESNES

Les dégâts causés par les pluies ont pris la proportion d'un désastre. La Sambre a débordé dans les prairies qui la bordent. A Maubeuge, l'étiage de la Sambre atteint 2 m. 08 au-dessus du niveau normal.

A DUNKERQUE

De tous côtés on signale des dégâts incalculables; des champs entiers sont couverts par les eaux. Il n'est pas possible encore d'apprécier les désastres causés par l'inondation.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Des inondations se sont produites aux environs d'Arras, notamment à Vailly et à Pelves dans les vallées du Crinchon et de la Scarpe supérieure.

A Vailly plusieurs maisons ont été envahies par les eaux.

Certains dégâts sont considérables.

DANS DE RESTE DE LA FRANCE

A Bordeaux, Larrieu, cantonnier, qui travaillait sur la route de Castres, a été foudroyé par un orage.

A Bergerac, la foudre est tombée trois fois sur le paratonnerre de l'église Notre-Dame et une douzaine de fois sur la ville et sur les environs.

Près Moulins, la foudre a tué trois bœufs qui paissaient dans un pré.

A Dieppe, elle a complètement détruit un bâtiment.

A Amiens, la grêle, la pluie et le tonnerre ont fait rage pendant une partie de l'après-midi. Plusieurs caves des faubourgs ont été inondées. La pluie, tombée à torrents, a causé de graves dégâts.

La forêt de Roumare, près Rouen, a beaucoup souffert, paraît-il, de l'orage de lundi. Dans les quartiers où les coupes récentes avaient laissé des espaces libres, un baliveau sur dix a été ou étêté ou mutilé.

Les chênes, les hêtres qui bordent les nombreuses percées de cette forêt célèbre ont été, pour la plupart, découronnés et d'énormes branches jonchaient la route.

Les cantonniers et gardes-forestiers ont eu fort à faire pour les rejeter sur les accotements. De place en place, sous bois, on aperçoit des troncs frappés par la foudre et des arbres écrasés, ramassés pour ainsi dire sur eux-mêmes. Aux alentours de la forêt s'il y a des blés, des seigles encore debout, beaucoup semblent piétinés comme après une charge de cavalerie.

EN BELGIQUE

MONS

Les dégâts causés par l'orage. — Jeudi un orage d'une violence inouïe a éclaté à Mons. Les environs ont été très éprouvés. A Angre, surtout, on signale des dégâts considérables.

OSTENDE

L'orage sur le littoral. — Le violent orage qui a sévi mardi sur tout le pays n'a pas épargné la région maritime; bien que les récoltes paraissent avoir peu souffert, de nombreux terrains bas sont inondés et la foudre a causé l'incendie du moulin Hollevoet et de la ferme Clovis, situés sur le territoire de la commune de Breedene, près Ostende. Les dégâts sont assez importants, mais il n'y a pas d'accidents de personne à déplorer.

A ROISIN (près de Mons)

Une rivière qui déborde. — Trois personnes noyées

Une petite rivière, l'Honnelle, qui prend sa source en France et se jette dans la Haine, en Belgique, s'est subitement transformée en un véritable torrent, par suite des pluies abondantes qui sont tombées ces jours derniers.

Mercredi, ce cours d'eau déborda, causant des dégâts à Angre, à Autreppe et à Roisin; mais dans cette dernière localité surtout, on déplore non seulement des désastres, mais encore une terrible catastrophe qui a coûté la vie à trois personnes.

L'importante marbrerie que M. Eugène Hubert dirige dans cette commune a été littéralement dévastée.

Des murs ont été projetés au loin, à des centaines de mètres de distance, des constructions, des hangars ont été abattus, des blocs énormes de marbre, pesant jusqu'à 2,000 kilogs, ont été entraînés par le torrent, le gazon des prés a été pelé sur une étendue considérable.

M. Hubert se trouvait derrière un énorme bloc de marbre. Il n'eut pas le temps de se sauver et fut entraîné par l'eau envahissante avec deux de ses ouvriers.

Jeudi, on a retrouvé, à deux kilomètres de là, le corps de M. Hubert et celui d'un de ses ouvriers.

Le corps de la troisième victime n'a pu encore être découvert.

Ces morts effroyables causent dans la contrée une indicible émotion.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Rappel des concours du dimanche 12 juin. — Orléans, donné par le Syndicat Roubaisien et organisé par la Fédération Roubaisienne, chez M. Depelchin, cabaretier « Au 2e Zouave », rue des Fossés (près de l'église Sainte-Elisabeth). 300 francs de prix d'honneur et deux régulateurs joués gratuitement. Inscription des pigeons le vendredi 10 juin, de 3 à 7 h. du soir. Ce concours est offert aux amateurs dans un rayon de 6 kilomètres.

— Clermont organisé par la Fédération Roubaisienne, chez M. Grimonprez, cabaretier, rue du Cartigny (en face du Cimetière).

— *Clermont*, donné chez M. Weysmans, rue de la Paix, par l'Union Fraternelle.

— *Chantilly*, organisé l'Union Fédérale, chez M. Oscar Lefebvre, cafetier, rue de la Gare.

— *Clermont*, donné par l'Avenir du Tilleul, chez M. Emile Agache, cabaretier, rue du Pile. A chacun des quatre concours ci-dessus il y aura 100 francs de prix d'honneur et un régulateur.

— *Chantilly*, organisé par la société l'Espérance, établie chez M. Désiré Parent, cabaretier au Souvenir de Crimée, rue de l'Epeule, 500 francs de prix d'honneur; ce concours est offert aux amateurs domiciliés dans un rayon de six kilomètres. Mise 2 francs dont 1 franc pour frais donnant droit à jouer les prix d'honneur.

— *Clermont*, donné par la Fédération du Centre, chez M. J.-B. Carlier, cabaretier rue Paul-Bert, près le chemin de la Makellerie (Croix).

TOURCOING. — Concours sur Orléans. — C'est dimanche 12 juin qu'aura lieu au siège de la société la Plume de Fer, établie chez M. Corbu, rue des Piats, le concours de pigeons sur Orléans. La mise est de 1 fr. 40. On mettra en paniers vendredi de 4 à 7 heures du soir.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Lundi prochain, 13 juin, il se jouera à l'Enfilé, chez M. Lequenne, un beau 2/3 pour 50 francs, contre le Bon Vivant; on battra quatre paires; entrée 50 centimes. Qu'on se le dise. Mise au parc à six heures.

CARROUSEL

CROIX. — Un grand carrousel international en voiture aura lieu dimanche 24 juillet au quartier Saint-Pierre, au bénéfice des pauvres.

Il y aura 300 francs de prix, y compris les dons.

Les prix des dames seront des objets d'art.

En cas de mauvais temps le carrousel serait remis au dimanche suivant.

Argus de la Presse (fondé en 1879). — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'*Argus de la Presse*, « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, leur fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZITE, p. 70 et 323)

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui parait sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 38872

TITRES EN DÉPOT

Le **Crédit Lyonnais** possède dans les sous-sols de son Hôtel, 17, rue de la Gare, à Roubaix, une installation toute spéciale, à l'abri **du vol et de l'incendie**, pour la **garde des titres**, dont il détache les coupons, en porte le montant à un compte spécial, que le client peut toucher à son gré selon ses besoins.

Il s'occupe en outre de la **vérification des tirages** (Toutefois sans aucune garantie).

Les titres peuvent être déposés ou retirés à tout moment de la journée de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures du soir. 3—33060-44375

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, Vve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE UTILE

La première livraison du nouveau *Dictionnaire du Commerce, de l'Industrie et de la Banque* a récemment paru à la librairie Guillaumin. Cette livraison permet d'apprécier les services que l'ouvrage est appelé à rendre, et à voir la façon dont il est conçu et traité, on peut affirmer qu'il atteindra le but que se sont proposés ses éditeurs.

Lorsqu'il y a près d'un an, la librairie Guillaumin a annoncé qu'elle allait entreprendre la publication du Dictionnaire du commerce et qu'elle en avait confié la direction à MM. Yves Guyot et Arthur Raffalowich, elle fit connaître que son intention était d'offrir au public un ensemble de renseignements précis, d'ordre pratique, groupés avec méthode, non pas un ouvrage de doctrine ni de discussion, mais un guide sûr, qui pût être consulté par les négociants, les industriels, les banquiers, en un mot par tous les hommes d'affaires, aussi bien que par les gens d'études.

Dans la pensée des éditeurs, le Dictionnaire devait fournir des indications d'une rigoureuse exactitude sur les diverses matières qui y seraient traitées, contenir une analyse sommaire de la législation, utiliser avec discrétion les statistiques officielles, rapprocher ce qui se passe en France des faits constatés à l'étranger, éviter les développements purement historiques ainsi que les controverses théoriques, bref être rédigé de manière à devenir un outil de travail entre les mains des commerçants, des banquiers, des industriels.

Ce programme avait été préalablement soumis à l'examen d'un comité composé d'hommes dont le nom fait autorité soit dans la science, soit dans les affaires, et ils l'avaient pleinement approuvé. Forts de leur assentiment, MM. Yves Guyot et Raffalowitch se mirent à rechercher et ils ne tardèrent pas à trouver des collaborateurs. Ils distribuèrent le travail entre eux, en se préoccupant de confier chaque article à un rédacteur qui, par son expérience et ses connaissances personnelles, fût déjà maître du sujet qu'il aurait à exposer.

Mais la mise en train d'une œuvre aussi considérable que l'apparition d'un dictionnaire qui comportera deux volumes de chacun douze à treize cents pages à deux colonnes, n'est pas, comme l'on dit, une petite affaire. Elle exigeait une soigneuse et lente préparation. Il fallait en outre que les deux directeurs se livrassent à un travail de révision sans lequel il n'y aurait eu dans l'ouvrage ni unité de vues, ni proportions dans ses différentes. Il importait enfin que la première livraison ne parût pas avant qu'ils ne fussent certains que les autres la suivraient à de courts intervalles. Pour tous ces motifs, il n'y a pas lieu de s'étonner que plusieurs mois se seraient écoulés avant qu'elle n'ait vu le jour.

Dans ses 160 pages elle contient plus de quarante articles, qui tous, malgré leur concision, sont suffisamment complets et renseignent le lecteur sur ce qu'il a intérêt de savoir. Quelques-uns de ces articles, à raison de l'importance de la matière à laquelle ils sont consacrés, ont un certain développement. Nous citerons, notamment, ceux sur l'accaparement, les accidents du travail, l'acier, les aciéries, les admissions temporaires, les affrètements, les agents de change, l'agriculture, l'alcool, l'Algérie. La plupart sont précédés d'un sommaire qui, d'un regard, permet de se rendre compte si l'on trouvera dans l'article le renseignement dont on a besoin. Lorsqu'ils sont consacrés à une ville ou à un pays, par exemple à Alexandrie ou à Aden, à l'Afghanistan ou à l'Alaska, ils indiquent quelles sont la population, les principales branches de l'industrie ou du commerce, les importations et les exportations, les monnaies et les mesures en usage, les lignes de paquebots et de chemins de fer, etc.

Signalons, en terminant, que la typographie est soignée, et que les caractères employés, quoique fins, sont d'une lecture facile. Aussi nous paraît-il y avoir grandes chances pour que le *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque* rencontre, auprès des hommes engagés dans les affaires, le même succès qu'a obtenu, il y a une quarantaine d'années, le Dictionnaire universel du commerce et de la navigation, qu'avait édité la maison Guillaumin, et dont les trois éditions sont depuis longtemps épuisées.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 8 juin.

Agio sur l'or, 163.80.

Paris, 7 juin.

A Amiens (Somme) les laines en suint se vendent dans les prix de fr. 1.10 à 1.20 kil.

A Arles (Bouches-du-Rhône) les achats de laines ont été très importants pendant le courant de la semaine écoulée. On paie fr. 15 à 20 par 100 kil. plus cher que l'an dernier pour les laines fines. Cette campagne touche à sa fin. Laines fines en suint fr. 125 à 150 les 100 kil.

A Beauvais (Oise) il a été apporté au marché de samedi dernier environ 2200 taisons qui se sont vendues de fr. 1.10 à 1.20 le kil. et 1100 kil. laines d'agneaux de fr. 1 à 1.10 Demande très calme; cours faibles.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Havre, 10 juin.

(Par télégramme de notre correspondant spécial)

A terme : Cours soutenus.

LIN, JUTE & CHANVRE

Londres, 7 juin.

Chanvres : Marché calme; fair current Manille navire désigné vendeurs à liv. st. 37 et str avril-mai à liv. st. 36.10 cif.; 250 b. fair seconds par Cowrie vendues à liv. st. 33 et 250 b. dito disp. à liv. st. 32 cif.

Jutes : Calmes; bonnes premières marques nati-